

LES ACTIVITES ESTIVALES DANS LA COMMUNE

Randonnées pédestres comité des fêtes

Une centaine de marcheurs s’est donné rendez-vous dimanche 6 juillet sur les différents parcours du territoire.
Au programme : 8, 13 ou 17 kms qui se sont terminés par le traditionnel verre de l’amitié offert par la mairie et servi par les conseillers municipaux.
Le pique-nique sorti du sac a été dégusté dans la salle des fêtes en raison d’une météo pluvieuse.
L’après-midi a été consacré au tournoi de pétanque.
Une paëlla, dégustée par 110 gourmands a permis de clôturer dignement la journée.



Vide-greniers comité des fêtes



Le 9 août avait lieu le vide-greniers organisé par le comité des fêtes. Une vingtaine d’exposants se sont retrouvés dès 6h pour déballer.
Sous un soleil radieux, une affluence composée de promeneurs, acheteurs et quelques locaux a pris plaisir à chiner.
Les participants ont pu déguster les plateaux-repas faits maison préparés par Nelly et son équipe.

Semaine Espagnole Trait d’Union en Sud Vienne

La séance de cinéma de plein air a accueilli environ 40 personnes sur le stade.
L’apéro des arts, organisé dans la cour de l’ancienne école de La Chapelle-Bâton, a regroupé 25 participants.
Le diner-spectacle a dû malheureusement être annulé faute de réservations.



A VOS AGENDAS !

Choucroute

Le CLUB DES OPTIMISTES
LA CHAPELLE BATON 86250
CHOUCRUTE
Samedi 4 octobre 2025, à partir de 12h
à la Salle des Fêtes



Apéritif – Soupe – Choucroute –
Fromage – Dessert – Une bière
21 €
Inscription (avec paiement) avant le 24
septembre 2025
07 86 46 19 39 (anglais)
ou 06 20 78 71 17 (français)

Dernières inscriptions
acceptées
jusqu’au dimanche 28/09

Repas de Noël des aînés



Le conseil municipal convie,
sur réservation, chaque aîné
de 65 ans et plus, résidant sur
la commune, à les rejoindre
à un moment de convivialité
le dimanche 7 décembre 2023
à 12h à la salle des fêtes
« La Chapelloise ».

Pot au feu de Noël



Jeudi 11 décembre à 12h
à la salle des Fêtes
Repas de Noël réservé
uniquement aux adhérents
de l’association les
Optimistes sur réservation

Marché de Noël

LA CHAPELLE-BÂTON (86)
MARCHÉ DE NOËL
DIMANCHE 14 DÉCEMBRE 2025 10H - 18H



Feu D'Artifice
18H30 au Stade

ORANGES D'ESPAGNE
COMMANDES

AU MARCHÉ
Créateurs
Fabricants
Producteurs
Food trucks
Crêpes

16H CONCOURS
BÛCHE DE NOËL
17H30 TOMBOLA

AU BAR
Vin chaud
Buvette
16h - Concours de
bûche de Noël

Renseignements & inscriptions
traitdunionensudviennois@gmail.com
06 21 11 54 87

Spectacle de Noël à la salle des fêtes

Samedi 20 décembre à 15h, spectacle familial de magie comique interactif animé par « Lee Captain Franko »



A CAPELLA !

LE BULLETIN MUNICIPAL DE LA CHAPELLE BÂTON – N°18

EDITO

LE MOT DU MAIRE

Vivre à La Chapelle-Bâton, c'est choisir un cadre de vie où la nature et le calme règnent en maîtres. Que l'on habite le bourg ou l'un de nos nombreux hameaux, nous partageons tous la chance de faire partie de cette communauté. Mais pour que ce privilège dure, il est essentiel de cultiver un trésor inestimable : le **bien-vivre ensemble**.

Nos rues, nos chemins, nos places ne sont pas de simples espaces de passage. Ce sont des lieux de rencontre, d'échange et de partage. Un simple sourire, un "bonjour" échangé avec un voisin, une main tendue pour aider... ce sont ces petits gestes du quotidien qui tissent le lien social et font de notre commune un endroit où il fait bon vivre.

Le rôle de la municipalité est de faciliter ces interactions. Nous nous efforçons de créer des occasions pour que les habitants se retrouvent, que ce soit à travers les événements associatifs, les projets communaux ou simplement en entretenant des espaces publics accueillants. Les associations, véritables cœurs battants de notre village, jouent aussi un rôle primordial en animant la vie locale et en créant des ponts entre les générations et les nouveaux arrivants.

Mais la responsabilité du bien-vivre ensemble ne repose pas seulement sur les élus ou les associations. Elle nous incombe à toutes et à tous. Elle commence chez soi, en veillant à la propreté de nos abords, en respectant le calme des lieux, et en faisant preuve d'empathie envers ceux qui nous entourent. C'est en faisant preuve de bon sens et de civisme que nous construisons une vie harmonieuse, loin des conflits et des incivilités.

La Chapelle-Bâton est une commune à taille humaine, où chacun peut et doit se sentir à sa place. Le respect, la tolérance et la solidarité sont les piliers de notre identité. En travaillant main dans la main, nous pouvons transformer nos différences en richesses et faire de notre village un modèle de convivialité et de respect mutuel.

Continuons à écrire ensemble cette belle histoire.

Avec tout mon engagement,

Jean-Michel Mercier

L'union Sportive conserve et améliore ses acquis pour la saison 2025/2026

Les vacances auront été plus courtes cet été 2025 pour nos seniors féminines porteuses de la belle tunique rouge et blanche mais personne n'y verra à redire car les excellents résultats de fin de saison sont là pour expliquer cette allégation.

N'oublions pas l'important contingent de nos jeunes qui va très peu bouger cette saison mais va voir quelques arrivées de clubs pourtant éloignés soulignant ainsi la qualité de notre école de football.

En effet nos chapelloises ont conforté l'image d'un football en nette amélioration grâce à un effectif plus complet et performant sans compter le management effectué par **Michel Provost** revenu d'un espace d'abstinence important dû à sa carrière professionnelle. La promotion en première division, les victoires en coupe du Poitou et lors du premier trophée Ginette Baraudon ont été des moments de joie intense partagés par tellement de gens que les mémoires ne sont pas prêtes d'oublier.

Mais les aiguilles tournent et nous voici à l'aube d'une nouvelle saison....

Pas de mouvements importants à signaler ; sinon des situations professionnelles dans l'effectif qui risquent de bouger, influençant la vie d'un groupe qui fonctionne au sérieux et à l'affectif mais répond parfaitement au vivre ensemble tant de fois évoqué.

Chez les seniors, quelques arrivées dont une joueuse de régional qui devrait fédérer notre jeune équipe qui en aura besoin.

Signalons, pour terminer, que la mairie (et son maire **Jean Michel Mercier**) nous a bien aidés, que Solvéo (développeur ENR) et la fédération de football nous ont subventionnés. Toutes ces forces vives ont permis la réalisation des projets : notre club house et la buvette sont en en passe de se terminer, nos abris de touche et nos nouveaux buts à 11 sont montés. Nos buts à 8 ont été entièrement reconditionnés.

Je conserverai le mot de la fin pour notre équipe de dirigeants qui a le très grand mérite d'avoir été présente dans tous les chantiers et qui donne une valeur importante à notre structure club Merci...

Rémi Bernardeau



LA COMMUNE

L'actualité de La Chapelle-Bâton

Délibérations du Conseil municipal

Délibérations prises lors des derniers conseils

- Signature de la convention avec Sorégies pour l'accompagnement à la rénovation énergétique du patrimoine bâti.
- Demandes de subvention activ'3 auprès du Conseil Départemental :
 - ✓ 2 500€ pour la réalisation d'un appentis attenant à la buvette du stade.
 - ✓ 10 400€ pour l'achat d'un broyeur d'accotement
 - ✓ 1 010€ pour l'installation éclairage et prise extérieurs de la mairie
- Concernant les travaux fossés - Lieu-dit Fontmorant, le conseil, après présentation de deux devis, retient la société STPR Pleuville pour la réalisation du chantier pour un montant de 1 325,50€
- Suite à l'état de vétusté des chaises de la salle des fêtes, le conseil approuve, après consultation de trois propositions, le devis de la société BRUNEAU pour 200 chaises pour un montant de 5 509,90 €.

- Réévaluation du montant plafond de la régie d'avance qui passe à 1 500€.
- Le conseil vote l'instauration du droit de préemption pour les ventes immobilières du bourg.
- En complément des tarifications concessions cimetière, il a été ajouté un montant forfaitaire de 50€ pour le droit à la dispersion des cendres et la fourniture d'une plaque à apposer sur la colonne du jardin du souvenir. Les frais de gravure resteront à la charge des familles. Chaque dispersion devra être autorisée préalablement par l'autorité municipale.



HISTOIRE - PATRIMOINE

Votre avis...

Votre avis nous intéresse !

Le Bulletin municipal vous est distribué en moyenne 3 fois par an.

Il existe un site internet communal <https://www.lachapellebaton86.fr/>

Vous pouvez aussi retrouver les actualités sur le site intramuros.

Nous vous proposons de répondre à un court sondage sur la communication entre la mairie et les habitants de la commune.

Une fois rempli, nous vous invitons à nous le renvoyer par mail ou le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.



Merci d'envoyer vos réponses à l'adresse mail : a.capella86250@gmail.com

DIVERS

*En Bref !***OUVERTURE DE LA MAIRIE**

La mairie est ouverte :

Lundi de 10h à 12h et de 15h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h

Les permanences du maire et des adjoints seront organisées sur rendez-vous auprès de la secrétaire de mairie.

Pour contacter la Mairie

Adresse : 2 rue Capella

86250 La Chapelle-Bâton

Téléphone : 05.49.87.11.58.

Adresse mail :
contact@lachapellebaton.fr

POINT INFOSInterdiction de fumer

Pour protéger les plus jeunes, il est interdit de fumer dans les lieux collectifs.

Cette interdiction s'est étendue depuis cet été à de nouveaux espaces extérieurs, là où les enfants et adolescents sont présents ou exposés.

Depuis le 1^{er} juillet 2025, il est donc interdit de fumer dans les lieux suivants, pendant les heures ou périodes d'ouverture :

- parcs et jardins publics ;
- plages bordant des eaux de baignade ;
- abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs ;
- abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs ;
- espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, **stades et installations sportives**.

Nous comptons sur vous pour respecter cette nouvelle directive au sein des lieux concernés de la commune.

INTERCOMMUNALITÉ ET COMMUNE

L'actualité du Civraisien en Poitou

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (CCCP) s'implique activement dans de nombreux domaines pour le développement et l'attractivité de son territoire.

Voici un aperçu des actualités et des projets en cours, basé sur les informations récentes disponibles :

1. Projets et Aménagements

- **Projet de territoire** : La CCCP a réuni ses agents pour présenter les cinq axes majeurs de son projet de territoire. Ce projet vise à préserver et valoriser les ressources locales, à développer une économie vertueuse, à renforcer l'attractivité résidentielle et à garantir des services de qualité pour tous.
- **Urbanisme** : Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration. Ce document remplacera les différents plans d'urbanisme communaux existants et réglera l'occupation des sols à l'échelle des 40 communes du territoire.
- **Projets à Civray** : Des projets significatifs sont en cours sur la commune de Civray, notamment la construction d'une nouvelle gendarmerie pour maintenir et développer la brigade locale et la réhabilitation de l'ancienne école de filles en un pôle culturel et artistique. Les travaux de ce dernier projet devraient débuter au second semestre 2025.

2. Vie associative et culturelle

- **Soutien aux associations** : Le dernier Conseil communautaire a validé l'attribution de subventions à de nombreuses associations du territoire pour un montant total de **325 971 €**.
- **Événements** : La saison culturelle est riche et propose de nombreux spectacles à La Margelle, la salle de spectacle de la CCCP à Civray, ainsi que d'autres animations dans les différentes communes.
- **Forum des Associations** : Le Forum des Associations est un événement annuel important pour faire découvrir la richesse du tissu associatif du territoire.

3. Services à la population

- **Petite enfance** : Le multi-accueil "Les Fripounets" à Civray dispose encore de quelques places pour les accueils occasionnels.
- **Déchets** : La Communauté de Communes gère la collecte et le traitement des déchets, avec des modifications d'horaires de collecte pouvant être mises en place.
- **Accompagnement des entreprises** : La Maison des Entreprises, en partenariat avec la CCI, la CMA et la CA, accompagne les entrepreneurs dans leurs projets de création, reprise ou développement d'activités. La CCCP gère également plusieurs zones d'activités pour faciliter l'installation de nouvelles entreprises.

ACCA La Chapelle-Bâton

Des nouvelles de vos Chasseurs,

C'est reparti pour une nouvelle saison cynégétique 2025/2026. Cette année l'ACCA à le plaisir d'enregistrer l'arrivée d'un jeune chasseur (Armand VERGEAU) et de 2 nouveaux chasseurs pour 2 arrêts enregistrés. Notre nombre de chasseurs reste stable à 22.

Parmi les faits marquants de ce début de saison, notons l'organisation de plusieurs battues aux sangliers sur le mois d'août qui ont permis le prélèvement de 3 animaux. L'objectif est surtout de limiter les dégâts aux cultures et, par ricochet, d'éviter à l'ACCA une « surtaxe à l'hectare » (cotisation minimale 0.3€/ha pouvant monter jusqu'à **0.7€/ha**) Pour notre territoire chassable de 2 187 ha, une simple augmentation de **0.10 €** entraîne de fait une augmentation minimale de **218 € !!!**).

Côté cervidés, l'ACCA s'est vue attribuer 2 bracelets (1 biche/1BDF) et, dans le cadre d'un plan d'attribution triennal, nous sommes autorisés à prélever 17 chevreuils sur la saison 2025/2026.

Important : pour transporter ces animaux, l'ACCA est dans l'obligation de leur mettre un bracelet payé par l'ACCA et qui coûte par animal : sanglier 15 € - Chevreuil 15 € - Biche 70 € - BDF 70 €.

Cela fait peut-être beaucoup de chiffres mais, ils doivent vous permettre de comprendre que les Chasseurs, en plus de leur rôle de régulateur, doivent aussi « endosser un costume de gestionnaire ».

Notez que l'ACCA organisera, pour la 1^{ère} fois sur son territoire, une chasse à courre du sanglier avec la participation de « *l'Équipage du Bois l'ABBE* ». Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un Membre du Bureau.

N'oublions pas : Promeneurs, Randonneurs, Vététistes, Chasseurs... la nature appartient à tous ; faisons donc en sorte de la partager dans le respect de chacun !

L'ACTUALITE DE LA COMMUNE**Chemins communaux**

Une trentaine d'habitants, élus et de bénévoles ont œuvré pour une remise en état de plusieurs chemins de la commune. Une ambiance conviviale a rythmé le travail.

Journées du patrimoine

Un grand merci à l'association Amitié Partage qui a animé les journées du patrimoine sur le thème de la vigne les 21 et 22 septembre dans la salle des fêtes !